

Siège social : **P.M.R.**
16460 AUNAC

Établissement : **P.M.R.**
CHENON
R.N. 10
16460 AUNAC

MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

DÉCISION D'ADMISSION N°059.001 du 05/08/15
DÉCISION DE RECONDUCTION N°059.004 du 25/10/17

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 069 Chambres pour ouvrages souterrains de réseaux secs** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com) et à la norme **NF P 98-050-1:2016** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 069, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le Responsable des activités de certification

16N001
Code interne : B002 - G002 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées au verso.

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Fabrice GUIRAL

Tél.: 02 37 18 48 00

E-mail : f.guiral@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (Norme NF P 98-050-1)

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES

Dimensions des chambres et masques: elles sont définies au § 5.2 de la norme NF 98-050-1.

Tolérances

Nature	Pour une dimension "L" (cm)	Tolérance (cm)	
		Béton	Composites
Dimensions intérieures (longueurs, largeurs, profondeurs)	L ≤ 60	± 0,5	Selon NF T 58-000
	60 ≤ L ≤ 88	± 0,7	
	L > 88	± 1,0	
Épaisseur (e)		± 6,5% de "e"	
Position des masques, supports de câbles et anneaux de tirage	L quelconque	± 1,0	
Dispositifs de descente		± 1,0	
Dimensions des masques		± 2,0	

Équipement:

- **Dispositif de descente:** 30 cm ≤ largeur ≤ 40 cm
 - . profondeur : 15 cm ± 1 cm
 - . espacement entre échelons : 30 cm ± 1 cm
 - . espacement entre fond de chambre et 1er échelon : 40 cm ± 1 cm

Supports métalliques de câble :

- . Fer rond pour L1 à L4 et K1 à K3,
 - . Poteaux pour L5, L6, P1 à P2 et M1 à M3
- (dimensions et positionnements définis au § 5.2.5.3 de la norme).

Anneaux de tirage : positionnement (cm)

	L5 et L6	K2 et K3
radier	80	52
haut de la chambre	40	23

Pour les modèles P et M, les anneaux sont positionnés au dessus du masque des petits piédroits et à la verticale du centre de l'ouverture pour l'anneau sur radier.

Chambres à radier à reconstituer : le passage libre entre les aciers en attente doit être d'au moins 15 cm

Zone de couronnement

Essais de fatigue des chambres équipées en usine d'un dispositif de fermeture C250 et D400 : en fin d'essai la zone de couronnement ne doit pas présenter de dégradation visible et la chambre doit résister à 60 kN lors de l'essai de résistance mécanique. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de couronnement).

Résistance aux charges verticales et maintien latéral du dispositif de fermeture: il ne doit être constaté aucune détérioration de la surface d'appui ou, pour les plastiques, aucune déformation résiduelle de l'appui. Il est possible de s'affranchir de l'essai du maintien latéral sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de couronnement).

Chambres en béton équipées d'un cadre :

Épaisseur de couronnement des chambres de classes T et C

Épaisseur ≥ 6 cm; tolérance de -0/+1 cm pour la largeur et ± 1 cm pour la profondeur (chambres sous chaussées)

Solidarisation du cadre : le cadre solidarisé à la chambre doit résister à une charge d'arrachement de 20 kN . Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives.

Chambres de classes T, Vc, Vd destinées à être utilisées sans cadre.

Épaisseur du couronnement : "e" ≥ 6 cm.

Dimensions intérieures de chaînage : cf tableau 8 de la norme.

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Guides interprétatifs des défauts d'aspect des chambres sont mentionnés dans la norme: Tableau 11 pour les bétons et tableau 12 pour les composites.

MASSES MAXIMALES DES CHAMBRES

La masse maximale du produit doit être indiquée (kg) sur le produit ou sur l'emballage : elle correspond à l'état de la chambre livrée.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Grand Piédroit

Valeurs des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	5450	5450	1080
L1	11880	7920	7920	1080
L2	11880	7920	7920	1080
L3	11880	7920	/	/
1/2 L4	(11880)	7920	/	/
L4	(11880)	7920	/	/
L5	11880	7920	/	/
L6	(11880)	7920	/	/
K1	11880	(7920)	/	/
K2	11880	(7920)	/	/
K3	11880	(7920)	/	/
P1	11880	7920	/	/
P2	11880	7920	/	/
M1	11880	(7920)	/	/
M2	(11880)	7920	/	/
M3	11880	(7920)	/	/

Radier

Valeur des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	6240	6240	840
L1	6800	6240	6240	840
L2	6800	6240	6240	840
L3	6800	6240	/	/
1/2 L4	(6800)	6240	/	/
L4	(10400)	9600	/	/
L5	10400	9600	/	/
L6	(10400)	9600	/	/
K1	7680	(7080)	/	/
K2	10400	(9600)	/	/
K3	10400	(9600)	/	/
P1	10400	9600	/	/
P2	10400	9600	/	/
M1	10400	(9600)	/	/
M2	(10400)	9600	/	/
M3	10400	(9600)	/	/

La preuve de conformité pour les modèles M et P peut être démontrée par note de calcul

Résistance aux chocs (chambres en plastique) :

essais réalisés selon § 5.7 de la norme.

Résistance mécanique après essai de vieillissement:

essais selon § 5.8 de la norme.

Accessoires :

Anneaux de tirage : ils doivent résister à une charge d'essai d'extraction de 40 kN, sans fissuration du radier et des piédroits, ni déformation des anneaux.

Échelons : ils doivent résister à un effort vertical de 200 daN avec une flèche rémanente inférieure à 2 mm et à un effort horizontal d'extraction de 360 daN.

MARQUAGE

Une notice informative de mise en œuvre est fournie avec chaque chambre à radier à reconstituer et/ou couronnement à reconstituer .

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIAUX PLASTIQUES

Tenues aux huiles et solvants : Résistance et masse minimale garanties après immersion des échantillons.

Résistance en milieu basique : Résistance minimale garantie après immersion des échantillons.

Tenue aux rayons ultra-violetts : Résistance minimale garantie après vieillissement. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect d'un pourcentage minimal de noir de Carbone dans la formulation de matière première.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE CODE INTERNE

O une note de commentaires est annexée à la présente décision

B usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

A allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(1) l'indice associé est celui de la décision de première autorisation

G usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des matières premières (1)

MARQUE NF - CHAMBRES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS DE RÉSEAUX SECS

 Établissement : **P.M.R.
16460 AUNAC**

Liste des produits certifiés

Décision n°059.004

Page : 3

Type	Classe	Chambres		Equipement			Destinées à être équipées d'un cadre	Nature du matériau constitutif des chambres
		monoblocs	à radier à reconstituer	Accessoires conformes à la norme	Autres accessoires	Non équipée		
L0	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
1/2 L4	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L4	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L1	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K1	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K2	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande d'extension pour les chambres L4T (modification de l'armature - Plan du 23/06/17) communiquée par votre courrier du 20 septembre 2017.

Le CERIB constate que :

- La demande est formulée conformément aux exigences du référentiel de certification ;
- Les résultats des essais réalisés dans le cadre de votre contrôle interne attestent de la conformité des produits au référentiel de certification de la présente marque NF.

Le CERIB prononce l'extension au droit d'usage de la marque NF-Chambres d'ouvrage pour réseaux secs pour ces chambres.